

MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN-
CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le six du mois de JUIN à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 31 Mai 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

« *Nihil nisi a numine* »

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etait absent : M. Paul DAVIN

Etaient absents et représentés : M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

CONVENTION ENTRE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT JEAN SAINT NICOLAS ET LA BIBLIOTHEQUE DE SAINT BONNET EN CHAMPSAUR - FESTIVAL JE LIS, JEUX M'AMUSE

Le Maire expose que le festival « je lis, jeux m'amuse » permet de développer la lecture publique pendant un temps de vacances propice à la découverte et à l'éveil du public.

Ce festival est organisé en collaboration entre la bibliothèque de Saint Jean Saint Nicolas, la bibliothèque de Saint Bonnet en Champsaur et le centre de ressources de la maison du berger (communauté de communes Champsaur - Valgaudemar).

Le Maire donne lecture de la convention par laquelle la commune de Saint Bonnet en Champsaur s'engage à acquitter la somme de sept cent euros pour participer aux dépenses de l'évènement (prestation de deux comédiens, participation aux frais de communication..).

Le Maire propose au CONSEIL d'approuver ce projet de convention et de l'autoriser à signer la convention.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL :

- APPROUVE le projet de convention ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec la bibliothèque de Saint Jean Saint Nicolas ;
- ACCEPTE de participer aux dépenses de l'évènement à hauteur de sept cent euros.

Ainsi fait et délibéré le 6 Juin 2018

Membres en exercice	19
Membres présents :	16
représentés	005-200034502-20180606-20180606-0045-DE
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0
	Accusé certifié exécutoire
	Réception par le préfet : 11/06/2018
	Publication : 11/06/2018

Pour copie conforme

Le Maire
Laurent DAUMARK

CONVENTION 2018

Festival Je lis, jeux m'amuse « Partir en livre »

13 au 27 juillet

ENTRE LES SOUSSIGNES

1 - La Commune de St Jean St Nicolas représentée par son Maire en exercice, Mme Josiane ARNOUX, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2018.

D'UNE PART

ET

2 - La commune de SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR représenté par son Maire en exercice, M. M. Laurent DAUMARK, dûment habilité aux fins des présentes par une délibération du Conseil Municipal en date du 6 Juin 2018.....

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention, a pour objet le développement du Festival Je lis, Jeux m'amuse organisé du 13 au 27 juillet 2018. Dans le cadre de la 4^{ème} édition du festival Je lis, Jeux m'amuse, l'évènement propose un programme commun inter-bibliothèque avec la bibliothèque de St Jean St Nicolas, la bibliothèque de St Bonnet en Champsaur et la bibliothèque de St Firmin. Ceci afin de toucher un public large et développer la lecture publique sur le territoire pendant un temps de vacances propice à la découverte et l'éveil du public.

ARTICLE 2 - GESTION DE L'EVENEMENT

Le Festival Je lis, Jeux m'amuse est organisé en collaboration entre la bibliothèque de St Jean St Nicolas, la bibliothèque de St Bonnet en Champsaur et la bibliothèque de St Firmin.

ARTICLE 3 - FINANCEMENT DE L'EVENEMENT

Un dossier de présentation du projet et un budget prévisionnel a été réalisé par la commune de St Jean St Nicolas et une demande de subvention commune ~~et~~ a été déposée auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes par la commune de St Jean St Nicolas, porteuse de l'évènement, dans le cadre de l'aide aux projets d'action culturelle des bibliothèques publiques.

La commune de St Jean St Nicolas, de St Bonnet en Champsaur et de St Firmin participent chacune à leur niveau selon les actions menées sur leur territoire aux dépenses de l'évènement.

Le Conseil Départemental participera selon ses enveloppes, également au financement de l'évènement et notamment aux frais communs de communication (radio, impression programmes et affiches).

De plus, la commune de St Jean St Nicolas dans le cadre du Contrat territoire Lecture signée avec la DRAC PACA participe financièrement au spectacle programme à St Bonnet à hauteur de 500€.

005-200034502-20180606-20180606-0045-DE

ARTICLE 4 - PROGRAMME FESTIF

En accord et en partenariat avec la bibliothèque et la commune de St Bonnet, il est organisé notamment le jeudi 19 juillet 2018 : **M'AMUSE DANS LE DESERT**

Publication : 11/06/2018

***Repli en salle en cas de pluie**

Saint Bonnet, kiosque*, de 14 h à 18h. Tout public

Venez profiter de l'espace livres et jeux : espace livres jeunesse, contes.

Coin sieste. Ateliers créatifs

Saint Bonnet, cour de l'école*, à 18h. Tout public

Spectacle de rue de la Cie des Chercheurs d'Air 40 min

Georges et Yvelines sont deux animateurs d'une lamentable entreprise et font l'apologie d'un monde sans livre ! Pour vous en convaincre, ils alternent stratégies farfelues et démonstrations pratiques où bon sens rivalise avec mauvaise foi. Leur objectif : vous prouver que la lecture est inutile, voire nocive... Tout est permis : démonstrations aléatoires, commentaires et coups de gueule, pour l'emporter sur l'auditoire... Vont-ils atteindre leur but ?

Programme complet de l'évènement en annexe

ARTICLE 4 - UTILISATION D'UNE SALLE

En cas de mauvais temps, une salle à la bibliothèque ou en mairie de St Bonnet doit être prévue pour organiser un repli le jeudi 19 juillet. Dans l'idéal, le petit gymnase (vu avec Mme MARC Martine).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

ARTICLE 5 - REGLEMENT

005 200034502 20180606 20180606 0045 DE

Afin de participer aux dépenses de l'évènement et notamment de la journée organisée avec la bibliothèque de St Bonnet le jeudi 19 juillet à St Bonnet. La commune s'engage à travers cette convention signée entre les 2 communes à régler le montant de 1100,00€ TTC.

Publication : 11/06/2018

Ce montant comprend :

-La prestation de 2 comédiens pour le spectacle de rue le 19 juillet 2018 (Coût réel 1100€)

-Participation aux frais de communication

Le règlement s'effectuera auprès du Trésor Public de Saint Jean Saint Nicolas suite à la réception du titre émis par la commune de St Jean St Nicolas. La commune de St Jean St Nicolas s'occupe de payer directement les factures résultant des dépenses citées ci-dessus.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

La commune de St Jean St Nicolas gère la communication du Festival.

Le logo de St Bonnet sera présent sur tous les supports de communication du Festival.

La bibliothèque de St Bonnet, participe également à la communication à travers la distribution du programme.

ARTICLE 7 - PRISE D'EFFET

La prise d'effet de la convention est immédiate et aura cours jusqu'à la réalisation complète de l'évènement.

LE MAIRE DE ST JEAN ST NICOLAS

Mme Josiane ARNOUX

LE MAIRE

DE ST BONNET EN CHAMPSAUR

M. Laurent DAUMARK

Fait en deux exemplaires

Expédié le

